

PARACHAT

DEVARIM

2 AOÛT 2014
6 AV 5774

841

La Voie à Suivre

LA TORAH EN SOIXANTE-DIX
LANGUES POUR TOUS LES EXILS

« *En deçà du Jourdain, dans le pays de Moav, Moché se mit en devoir d'exposer cette Torah* » (Devarim 1, 5)

Nos Sages ont dit (Sota 36a) que Moché a expliqué la Torah aux bnei Israël en soixante-dix langues.

L'explication simple est certes que Moché a exposé la Torah à tous les bnei Israël en soixante-dix langues, qui sont celles de l'ensemble de toutes les nations. C'est ce que nos Sages ont rapporté. Mais il y a lieu de comprendre pour quelle raison il a trouvé cela utile. Les bnei Israël maîtrisaient la langue sainte, alors il lui aurait suffi de leur expliquer la Torah dans cette langue-là !

J'aimerais rapporter les propos de mon saint ancêtre l'Admour Rabbi Haim Pinto : d'après lui, Moché a expliqué la Torah de soixante-dix façons, comme il est dit (Zohar 1, 47b) « La Torah a soixante-dix facettes ».

Ainsi, puisque la Torah a soixante-dix facettes, Moché les a toutes exposées. En effet, comme nous l'avons dit, si son intention avait simplement été de l'expliquer en soixante-dix langues, cela paraîtrait étrange, puisque les bnei Israël parlaient la langue sainte ! Pourquoi donc devaient-ils étudier la Torah dans les langues de toutes les autres nations ?

En réalité, Moché a commenté la Torah dans ses soixante-dix facettes, c'est-à-dire en soixante-dix langues. Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Parce que les bnei Israël seraient exilés et il voulait qu'ils puissent étudier la Torah là où ils se trouveraient. C'est la raison pour laquelle il la leur a exposée sous ses soixante-dix facettes, de soixante-dix manières, soit en soixante-dix langues. Ils pourraient de cette manière apporter de nouvelles interprétations de Torah non seulement dans la langue sainte, mais dans toutes les langues (ainsi le Talmud de Babylone, qui a été rédigé en exil, et la plupart des Richonim et des A'haronim qui se sont dressés de par le monde).

C'est ce qui est écrit au début de la paratcha Devarim dans le verset (Devarim 1, 12) : « Comment donc supporterai-je seul votre labeur, votre fardeau et vos contestations ! » Nos Sages (Eikha Rabba 1, 1) trouvent ici une allusion à la future destruction d'Erets Israël. Moché a donc fait longuement l'éloge de ce pays, afin de nous apprendre que la principale condition de son existence et de sa possession est qu'il soit rempli de Torah et de mitsvot acquises avec effort.

Sachant que les bnei Israël seraient exilés et dispersés dans le monde entier, Moché leur a expliqué la Torah en soixante-dix langues afin de donner à chaque membre d'Israël la possibilité d'étudier, même en exil.

Il a agi ainsi précisément pour qu'aucun de nous ne vienne jamais prétendre que la Torah doit être étudiée uniquement dans la langue sainte. Sinon, si elle avait été donnée en une seule langue, les juifs exilés ne pourraient pas s'y plonger et diraient qu'ils ne peuvent pas étudier là où ils sont. Il l'a donc expliquée en soixante-dix langues afin qu'elle subsiste dans tous les exils.

Puisque Moché voulait leur enseigner qu'il faut étudier la Torah en exil également, il leur a adressé des

Rabbi David Pinto Chlita

remontrances. En effet, on sait que les remontrances nous rapprochent de la venue du Machia'h, car elles nous permettent de corriger notre conduite. C'est ainsi que nous sortirons tous de l'exil et que la rédemption arrivera bientôt.

Mais tant que les bnei Israël sont en exil, ils peuvent étudier la Torah partout, c'est-à-dire que tout Rav peut enseigner la Torah à ses élèves dans le langage qu'il connaît. C'est par exemple le cas du livre « Yalkout Meam Loez », écrit par le gaon Rabbi Ya'akov Kouli : il l'avait écrit en ladino, puis il a été traduit en langue sainte. Combien de familles le lisent chaque Chabbat... !

Nous savons également que les membres du Sanhédrin ont traduit la Torah pour le roi Ptolémée (Méguila 9a), et nos Sages expliquent que les bnei Israël ont eu du mal à le faire, car c'était une chose très difficile. Mais la question porte surtout sur l'acte lui-même : d'où ont-ils eu le droit et comment se sont-ils permis de traduire la Torah ?

Selon ce que nous venons d'expliquer, c'est compréhensible. En effet, puisque Moché avait enseigné la Torah en soixante-dix langues, les membres du Sanhédrin se sont ensuite permis de la traduire pour le roi Ptolémée, bien que cela ait posé problème. Ils ont malgré tout trouvé une autorisation, car Moché avait exposé la Torah en soixante-dix langues.

Mais il reste toutefois une difficulté : Moché avait expliqué la Torah en soixante-dix langues pour les bnei Israël, alors que les membres du Sanhédrin l'ont traduite en grec pour le roi Ptolémée, qui n'était pas juif ! Comment cela leur était-il autorisé ?

Moché savait que les bnei Israël seraient exilés et qu'ils devraient pouvoir continuer à pratiquer la Torah même dans ces conditions. Mais comment a-t-il pu la transmettre en soixante-dix langues ? C'est tout de même difficile à comprendre.

En réalité, Moché a appris la Torah de la bouche de D. dans les cieus. Or Il lui a bien entendu enseigné la Torah et tous les commandements dans les soixante-dix langues, afin qu'il les transmette aux bnei Israël dans toutes ces langues, leur permettant ainsi de résister à l'exil. De cette manière aussi, il était assuré qu'aucune puissance impure ne s'attacherait aux langues dans lesquelles la Torah a été traduite, car ces traductions émanaient entièrement de la bouche de D.

C'est pourquoi les paroles de Torah ne reçoivent pas d'impureté (Berakhot 20a), la preuve en étant que c'est une mitsva d'étudier le Talmud de Babylone et le Targoum Onkelos pendant Chabbat. On sait également que « Je suis Hachem » a été dit dans toutes les langues, afin que le monde entier sache que Hachem est le Créateur du monde.

De même que Moché a agi de cette façon pour que les bnei Israël puissent résister à l'exil, les membres du Sanhédrin ont compris, des années plus tard, qu'ils devaient traduire la Torah pour le roi Ptolémée. En effet, dans le cas contraire, il aurait pu causer du tort aux bnei Israël et les faire souffrir, ce qui justifiait l'autorisation de le faire. On apprend de là que leur but était uniquement d'aider chacun d'entre nous à tenir bon et à étudier la Torah en tout lieu et dans tous les exils, jusqu'à la délivrance future.



HILLOULOT

- 5 Av Rabbi Itshak Louria Ashkenazi "Le Arizal"
- 7 Av Rabbi Moché Mimram
- 8 Av Rabbi Vidal Serfati
- 9 Av Rabbi Yaacov Itshak Horowitz "Le Hozé de Louvlyn"
- 10 Av Rabbi Haïm Mimram

Que leur mérite vous protège. Amen

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de
Rabbi David Pinto Chlita

32, rue du Plateau
75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40
Fax: +331 42 06 00 33

20 bis, rue des Mûriers
69100 Villeurbanne -
France

Tel.: +334 78 03 89 14
Fax: +334 78 68 68 45

www.hevratpinto.org

Paris Lyon Marseille

Allumage 21:11* 20:51* 20:42*

Ferme 22:25 22:00 21:49

*L'Allumage se fera selon sa communauté

Ressentir la détresse et le manque

Un avrek s'est une fois rendu chez le gaon Rabbi 'Haïm Kanievski pour lui poser une question : « Il est dit dans le Choul'han Aroukh qu'il faut recouvrir les couteaux pendant qu'on récite le birkat hamazon, de peur qu'en disant "Aie pitié de Ta ville Jérusalem, et de Tsion le lieu de Ta gloire", quelqu'un soit envahi d'une profonde tristesse pour la destruction du Temple et en vienne à se poignarder avec un couteau. »

Mais l'avrek s'est exclamé : « Nous n'avons pourtant jamais entendu parler d'une crainte que quelqu'un se fasse du mal en évoquant la destruction du Temple ! » Rabbi 'Haïm a répondu : « Cette règle n'est pas bizarre, c'est vous qui l'êtes ! Autrefois, n'importe qui avait conscience de la gravité de la destruction du Temple et était perturbé en l'évoquant, au point qu'on craignait réellement que quelqu'un attente à sa propre vie à cause de cela. Malheureusement, c'est nous qui sommes étranges, pas la halakha. »

Au sujet de la génération précédente, on raconte qu'un soir de Ticha BeAv, Rabbi Eliahou Lopian est resté au beit hamidrach jusqu'à ce que tout le monde aille dormir. Au milieu de la nuit, il s'est assis par terre près de la porte, une bougie à la main, et a lu le tikoun 'hatsot en pleurant.

Rabbi Eliahou a également raconté que dans sa ville, même le beit hamidrach de ceux qui exercent une profession était plein pendant la lecture du tikoun 'hatsot organisée chaque jour durant la période des trois semaines (entre le 17 Tamouz et le 9 Av).

Le livre « Tsvi LaTsaddik » raconte que le gaon Rabbi Ben Tsion Shapira, un disciple du Saraf Diskin, lisait le tikoun 'hatsot après s'être trempé dans un mikvé, avec une intense émotion et beaucoup de larmes.

Un jour, pendant les trois semaines, un talmid 'hakham est venu le voir pour discuter avec lui de la lecture du tikoun 'hatsot en journée. Rabbi Ben Tsion lui a répondu : « Selon le Ari zal, la lecture du tikoun 'hatsot en journée consiste à s'asseoir par terre dans un coin et à pleurer la destruction du Temple sans rien dire. » Il a objecté : « Il faut atteindre un certain niveau pour arriver à cela ! » Mais le Rav, saisi d'émotion, a rétorqué : « Pourquoi ? Au contraire, c'est très simple ! Il nous suffit d'imaginer qu'avant, la Chekhina résidait à cet endroit-là, et qu'à cause de nos fautes, elle a disparu. Comment ne pas pleurer en pensant à cela ? » Et des larmes coulaient déjà de ses yeux...

Tout le monde prend le deuil pour la destruction du Temple

Le 'Hida écrit dans « Chem Hagedolim » : « Sache qu'en Terre sainte, personne ne met en doute les paroles de Torah ou celles de nos Sages, tout le monde prend le deuil pour la destruction du Temple et s'efforce de réciter chaque nuit le tikoun 'hatsot. Pendant les trois semaines (entre le 17 Tamouz et le 9 Av), à la grande synagogue et dans les communautés religieuses, de nombreuses personnes se rassemblent en journée, pleurent et lisent des chants de lamentation, tous les jours, conformément à la recommandation du Ari zal qui a écrit dans Cha'ar Hakavanot : "C'est une très bonne coutume que chacun prenne le deuil l'après-midi pendant toute cette période et pleure vraiment pour la destruction du Temple. En effet, d'après l'interprétation cachée de la Torah, le jugement a lieu dans l'après-midi." »

Le Yaavets se lamente également (Sidour Rabbi Ya'acov Emden) sur le fait qu'on ne s'endeuille plus pour le Temple :

« C'est un sujet sur lequel il est nécessaire de s'étendre. La seule faute qui consiste à ne pas s'endeuiller comme il se doit pour Jérusalem aurait suffi à prolonger notre exil. D'après moi, c'est la raison la plus claire, logique et puissante de toutes les grandes et terribles persécutions qui ont eu lieu en exil. Ce deuil a disparu de notre cœur, nous avons oublié Jérusalem et nous n'y pensons plus, comme l'expérience le montre, particulièrement le jour du 9 Av : qui s'endeuille et s'attriste profondément pour la destruction du Temple et la désolation de notre terre ? Combien de larmes sont versées pour cela ? »

Tremper son pain dans ses larmes

Rabbi Moché Novomster de Hambourg, un des élèves du 'Hatam Sofer, a raconté l'histoire suivante dans le livre « Zikhron LeMoché » : « Une fois, à la veille du 9 Av, le 'Hatam Sofer s'est isolé dans son bureau. J'étais très curieux de savoir pourquoi, car je savais que pendant l'après-midi qui précède le 9 Av, il ne s'occupait ni des problèmes de halakha ni de répondre aux questions qui lui étaient posées. Avec audace, j'ai regardé par le trou de la serrure... Et quelle scène impressionnante s'offrait à moi ! Cet homme saint était assis et se lamentait sur la destruction du Temple. Un livre était posé sur son bras et il tenait un verre dans lequel ses larmes coulaient jusqu'à le remplir. Puis, au moment du repas qui précède le jeûne, il a bu du verre de ses larmes, afin d'accomplir ce qui est dit « Tu leur fais manger un pain trempé de pleurs, Tu les abreuves d'un déluge de larmes. »

Une fois, on a vu Rabbi Chimon Deutsch, un disciple du 'Hatam Sofer qui s'est par la suite installé à Jérusalem, tremper son pain dans un petit verre de larmes lors du repas de la veille du 9 Av.

« De quoi s'agit-il ? » se sont enquis ses amis.

C'est ce qu'avait l'habitude de faire mon maître le 'Hatam Sofer, leur a répondu Rabbi Chimon. Il s'enfermait dans une pièce l'après-midi qui précède le 9 Av, pour pleurer et se lamenter sur la destruction du Temple et l'exil de la Chekhina. Puis pendant le repas, il trempait son pain dans le verre de larmes afin d'accomplir le verset "A mon breuvage, j'ai mêlé mes larmes". »

A la lumière de la Paracha

Se renforcer dans l'étude de la Torah

L'une des raisons de la destruction du Temple est la faute de la négligence dans l'étude de la Torah, comme le dit le verset (Yirmiyah 9,11) : « A cause de quoi le pays a-t-il été perdu... et Hachem dit : parce qu'ils ont abandonné Ma Torah. » De même que l'étude de la Torah compte autant que toutes les autres mitsvot réunies, la négligence dans cette étude compte autant que toutes les fautes réunies. Et à cette période, il faut beaucoup se renforcer dans l'étude de la Torah. Chacun à son niveau, qu'il soit petit ou grand, doit fixer des temps d'étude de la Torah et y mettre toutes ses forces et tout son cœur. S'il va aussi loin que ses forces le lui permettent et qu'il ne comprend pas encore totalement, dans l'avenir le Saint, béni soit-Il l'aidera à comprendre parfaitement, jusque dans les moindres détails.

Voici ce que j'ai trouvé chez certains commentateurs sur le verset de notre paracha (Devarim 1, 5) : « Moché se mit en devoir (hoïl) d'expliquer cette Torah » – le mot « hoïl » est formé des mêmes lettres qu'« Eliahou ». Dans l'avenir, au moment de la délivrance finale, le prophète Eliahou viendra expliquer la Torah et résoudra tous les problèmes complexes qui se sont posés à nous dans notre étude, c'est pourquoi à la fin d'une problématique non résolue, la Guemara reste sur le mot « teikou », initiales de « Tichbi Yitarets Kouchiot Véba'ayot » (Le Tichbi [à savoir le prophète Eliahou] donnera la solution des difficultés et des problèmes.)

On veillera également à accomplir toutes les mitsvot de Hachem dans leurs moindres détails avec un grand amour, car si l'on se montre paresseux et qu'on ne les fasse pas complètement, cela aussi fait partie de « ils ont abandonné Ma Torah ». Et n'oublions pas que nous avons tous fait le serment au mont Sinaï d'accomplir toutes les mitsvot de Hachem exactement comme elles sont écrites. Quelqu'un qui méprise une mitsva quelle qu'elle soit, fût-ce la plus petite, outre la faute du mépris envers la mitsva, transgresse également « il ne rendra pas sa parole profane, il fera tout ce qui sera sorti de sa bouche » (Bemidbar 30, 3). En effet, comme il a juré au mont Sinaï d'accomplir la parole de Hachem et qu'il a maintenant transgressé son serment, il a profané sa parole.

C'est pourquoi nous devons tous nous efforcer, avec l'aide de D., de nous renforcer dans l'étude de la Torah, aussi bien que dans l'accomplissement des mitsvot avec la plus grande précision, et ainsi nous éviterons la haine gratuite, que ce soit envers le prochain ou envers le conjoint, nous accroîtrons l'amour gratuit dans nos frontières, si bien que nous mériterons une délivrance totale, rapidement et de nos jours, Amen, Amen.

« Voici les paroles qu'a dites Moché à tout Israël » (1, 1)

Le livre « OuMatok HaOr » trouve dans ce verset une belle allusion aux noms des parachiot du livre de Devarim : Voici les « devarim », les paroles que je prononce, dit Moché au peuple d'Israël. « Vaet'hanan », je vous supplie (mit'hanen) de m'écouter. « Ekev », parce que, « reeh », tu verras (tireh) la situation : il y a des « Choftim », des juges, D. nous jugera sur tout, si bien que « ki tetsé », quand tu sortiras (tetsé) de ce monde, et « ki tavo », quand tu viendras (tavo) dans le monde à venir, tu devras payer pour tes actes.

C'est pourquoi « atem nitsavim hayom », vous vous tenez tous aujourd'hui, mais demain, vous connaîtrez « zot haberakha », cette bénédiction.

« Ce qui sera trop difficile pour vous, approchez-le de moi et je l'écouterai » (1, 17)

Le 'Hatam Sofer dit que dans ces paroles se cache une merveilleuse allusion aux paroles de la Guemara (Ta'anit 7a) : « J'ai appris beaucoup de mes maîtres, de mes collègues plus que de mes maîtres et de mes élèves plus que de tous. » Rachi explique : « De mes élèves plus que de tous » – parce que les élèves soulevaient des objections et posent des questions.

C'est-à-dire qu'au début, la vérité est cachée même aux yeux du maître, mais quand il donne des explications à l'élève, celui-ci trouve matière à interroger et objecter, et par ce processus le maître se rapproche de la vérité, qui lui était cachée auparavant.

C'est ce que dit le verset : « ce qui sera trop difficile pour vous », au moyen des difficultés que vous objecterez, « approchez-le de moi », la chose se rapprochera de moi, « et je l'écouterai » dans ma tête pour le comprendre parfaitement.

« Je vous ai dit à cette époque : je ne pourrai pas vous porter seul » (1, 9)

Rachi : c'est ce qu'a dit Chelomo ; ce peuple ne peut pas être jugé de la même façon que les peuples idolâtres, chez qui on peut juger, tuer, frapper, étouffer, détourner la justice et voler sans que cela ait la moindre importance. Moi, si j'ai condamné à une amende injustement, j'en serai tenu pour responsable, ainsi qu'il est dit « Il prive de leur vie ceux qui volent. »

Il faut objecter que le Ramban, dans la parachat Vayichla'h (Béréchit 34, 13) cite les paroles du Talmud de Jérusalem selon lesquelles un juge non-juif qui s'est trompé et a détourné la justice est mis à mort. Par conséquent, comment peut-il être dit ici que cela n'a pas la moindre importance ?

Rabbi 'Haïm Kaniewsky chelita l'explique par le fait que lorsqu'un magistrat non-juif juge en fonction de ce qu'il perçoit, s'il estime avoir agi comme il fallait, même s'il s'est trompé, on ne le lui reproche pas. Ce qui n'est pas le cas pour un juge juif : même s'il est arrivé à une décision en fonction de ce qui lui semblait juste, s'il s'est trompé il en est tenu pour responsable, parce qu'il aurait dû étudier et connaître la loi, sans se tromper.

« Qu'Il vous rende mille fois plus nombreux et vous bénisse comme Il vous l'a dit » (1, 11)

« Et moi, par Ton immense bonté, je viendrai dans Ta maison, je me prosternerai dans Ta sainte demeure avec crainte. »

Apparemment, ces paroles du Midrach paraissent étonnantes – qu'est-ce que ce verset vient faire ici ?

« Damessek Eliezer » l'explique ainsi : la surface de la « azara » dans le Temple était de onze amot sur cent trente-huit, et dans ce petit endroit, il fallait faire rentrer tout le peuple d'Israël. C'est pourquoi la Michna dit dans Pirkei Avot (5, 5) que l'un des dix miracles qu'il y avait dans le Temple était qu'on se tenait debout serrés mais qu'on se prosternait à l'aise.

Et s'il en était ainsi en temps ordinaire, qu'en sera-t-il lorsque se réalisera la bénédiction de Hachem que les bnei Israël soient aussi nombreux que les étoiles du ciel, « qu'Il vous rende mille fois plus nombreux » ?

Le Midrach répond à cela : ainsi qu'il est dit « Et moi, par Ton immense bonté, je viendrai dans Ta maison, je me prosternerai dans Ta sainte demeure avec crainte » – ce sera une grande générosité de Hachem que nous puissions venir dans le Temple et nous prosterner devant Lui, par le miracle extraordinaire de « on se tenait debout serrés et on se prosternait à l'aise ».

La lumière du Zohar

A partir de l'enseignement de Rabbeinou 'Haïm ben Attar

« Lui le verra et à lui Je donnerai le pays » (1, 36)

Il faut savoir pourquoi il était nécessaire de dire qu'il « le verra », puisqu'Il promet de le lui donner, ce qui est infiniment supérieur !

Il semble que Hachem ait voulu dire que Calev avait deux mérites, c'est pourquoi il a mérité deux choses. L'un, c'est qu'il s'est écarté de l'opinion des explorateurs et n'a dit aucun mal du pays. Et l'autre, qu'au contraire, il a contredit les propos des explorateurs pour suivre Hachem, ainsi qu'il est écrit (Bemidbar 13, 30) : « Calev fit taire le peuple. »

Cela lui a valu deux bonnes choses. Parce qu'il s'était écarté de l'opinion des explorateurs, il a mérité de ne pas mourir du décret qui les a frappés. C'est pourquoi il est appelé « ben Yéfouné », il le verra, ce qui signifie que parce qu'il s'est écarté (pina et atsmo) de l'opinion des explorateurs, il a échappé au décret qui a frappé toute la génération, qui ne devait pas le voir. Et parce qu'il avait suivi Hachem, Hachem lui a donné le pays.

C'est pourquoi il est dit « A lui Je donnerai le pays... parce qu'il a suivi Hachem. »

Garde ta Langue

Ce n'est pas moi

Si quelqu'un a causé du tort à Réouven et que celui-ci soupçonne Chimon et lui demande « Qui a fait cela ? », Chimon n'a pas le droit de le révéler même s'il l'a vu de ses propres yeux. Il se contentera de répondre « Ce n'est pas moi. »

Le septième jour, le jour du Chabbat, a été béni par une sainteté d'une grande élévation, au point qu'elle épanche sur nous un supplément de bénédiction, spirituellement et matériellement. La bénédiction de la subsistance pendant les six jours de la semaine provient d'un épanchement du Chabbat, et l'étude de la Torah se trouve béni grâce à l'étude du Chabbat, au point qu'on a dit des merveilles de la récompense de celui qui étudie le Chabbat, qui serait plusieurs fois le bonne récompense promise à ceux qui étudient la Torah en temps ordinaire. Il en va de même en ce qui nous concerne, pour ceux qui empruntent les sentiers des justes. Ceux qui veillent sur la paix du foyer pendant tous les six jours de la semaine, dit le Tikounei HaZohar, doivent eux-mêmes ajouter à l'amour et à la paix en l'honneur du Chabbat (57a) : « Et si la paix règne parmi eux pendant les six jours de la semaine, ils en ajouteront encore le Chabbat, en se montrant conciliant l'un envers l'autre, avec beaucoup d'amour et de paroles d'entente. »

On n'empêchera pas non plus l'autre d'avoir de la satisfaction en quelque occasion que ce soit. Le gaon Rabbi Méïr Shapira de Lublin zatsal, l'instigateur du « daf hayomi », était de passage dans la ville de Radin où il est resté pendant le Chabbat. Rabbi Israël Méïr HaCohen zatsal, le 'Hafets 'Haïm, qui voulait recevoir le gaon chez lui, l'invita à manger à sa table.

Au début, Rabbi Méïr refusa fermement, mais après de nombreuses implorations de la part du 'Hafets 'Haïm, il finit par accepter, mais à une condition : que l'épouse de notre maître ne soit pas assise à table pendant le repas, comme à l'habitude, pour des raisons de pudeur.

Mais là, le grand désir du 'Hafets 'Haïm d'inviter le gaon prit fin, à cause de la gêne que cela lui faisait éprouver. Il refusa sa condition, car il n'accepterait jamais de causer à sa femme un désagrément quelconque. Elle avait tant travaillé pour lui pendant toute la semaine que lui ôter le plaisir et la satisfaction d'être assise à table avec les autres convives était impossible !

Il est tout à fait évident que si le 'Hafets 'Haïm lui-même avait pris conseil de la Rabbanit à ce propos, et lui avait demandé ce qu'elle pensait de la condition de l'invité, elle aurait accepté avec joie de prendre sur elle ce qu'il demandait, pourvu qu'ils méritent de recevoir à leur table un invité aussi important. Mais Rabbi Israël Méïr ne lui a rien fait savoir du tout. Sans dire quoi que ce soit, il a catégoriquement refusé cette condition, et a renoncé à ce qu'il avait tant désiré !

Et si cela porte sur un cas de ce genre, où il n'y avait aucun risque que la paix du ménage soit ébranlée, mais où il ne s'agissait que d'une déception qu'aurait pu avoir la Rabbanit, et qu'à cause de cela Rabbi Israël Méïr a renoncé à l'invité qu'il désirait tant, à combien plus forte raison lorsqu'il y a un risque de vraiment blesser l'autre ! Il est évident que ce principe s'applique lorsqu'il y a un véritable danger que les bases de la paix du foyer se trouvent ébranlées.

Le livre « Or'hot HaBayit » consacre un long chapitre aux coutumes du 'Hafets 'Haïm en ce qui concerne la paix du foyer juif, et à la suite de l'histoire ci-dessus, il cite également le témoignage du gaon Rabbi Mordekhaï Mena'hem Schwob zatsal, qui estime que le 'Hafets 'Haïm pensait que dans de nombreux cas où la femme veut acheter quelque chose qui n'est pas nécessaire, et qui est même absolument superflu, il faut la laisser faire, bien qu'en réalité ce soit le mari qui ait raison d'estimer que c'est totalement inutile.

« Pour veiller sur la paix du foyer, cela vaut la peine d'investir beaucoup d'argent ! » disait-il pour expliquer cette opinion. Il pensait également qu'il faut consacrer une certaine somme destinée aux « besoins de la paix du foyer ». Cette somme, le « capital de la paix du foyer », sera consacrée à acheter des choses qui ne sont pas vraiment nécessaires, mais dont l'absence pourrait ébranler la paix du foyer et la mettre en danger.

Si nous cherchons à comprendre jusqu'où va le devoir des efforts et des sacrifices à faire pour la paix du foyer, il semble qu'on puisse l'apprendre de l'histoire suivante, racontée par le 'Hafets 'Haïm lui-même :

C'était dans sa jeunesse, quand il avait voulu voir comment le tsaddik Na'houlme de Horodna allumait les lumières de 'Hanouka. Il s'était donc placé à côté de la fenêtre de sa maison à l'heure de l'allumage, mais le tsaddik tardait. Une heure passa, puis une autre, et les lumières n'étaient toujours pas allumées.

A un certain moment, le 'Hafets 'Haïm avait décidé de tenter de comprendre ce qui se passait. S'armant de courage, il aborda le tsaddik et lui demanda ce que signifiait son retard dans l'allumage des lumières. « Que le Rav nous enseigne ! C'est de la Torah, et je dois l'étudier : pourquoi n'allume-t-il pas les lumières de 'Hanouka alors que l'heure est déjà arrivée ? » demanda-t-il.

Rabbi Na'houlme accepta de lui répondre :

« Vous avez raison, le moment de l'allumage est déjà passé depuis longtemps, mais vous savez que c'est une halakha explicite que si l'on n'a d'huile que pour allumer une seule bougie, il vaut mieux renoncer à allumer les lumières de 'Hanouka et utiliser cette huile pour allumer les lumières du Chabbat. Bien que les lumières de 'Hanouka soient destinées à « proclamer le miracle », et que ce soit un objectif très élevé, la « paix du foyer », qui est la raison pour laquelle les Sages ont institué la mitsva d'allumer des lumières pour Chabbat, lui est préférable.

« Or à présent, ma rabbanit, qui se dévoue en faisant un travail épuisant pour que je puisse me consacrer à l'étude de la Torah, tarde à rentrer et elle n'est pas encore arrivée à la maison. Quand elle rentrera, si elle voit que j'ai allumé les lumières en son absence, cela lui fera de la peine et elle m'en voudra, c'est donc là une question qui porte sur la paix du foyer !

Nous mériterons de voir sa joie

Extraits d'un cours du Rav Shakh zatsal

Il faut faire attention à ne pas quitter la yéchiva avant Ticha BeAv. On peut jeûner même à la yéchiva. Quand on se trouve ensemble à la yéchiva, on accueille ce jour ensemble et on étudie, on étudie ensemble le Midrach et autres choses du même genre. Quand il y a beaucoup de bnei Torah, la force est différente. Il est important de prier avec les autres et de faire la mitsva avec les autres.

Nous devons croire, et nous croyons, que par le mérite de prendre le deuil de Jérusalem, nous aurons celui de voir sa joie. Le mérite du grand nombre est plus important, comme par exemple dans la prière avec la communauté. Le deuil en public a une plus grande importance, à plus forte raison quand ce public est composé de bnei Torah. Mais quand on rentre à la maison, c'est différent. De plus, cela a une influence sur la communauté, et il y manque la force de la totalité du public.

Les élèves de la yéchiva doivent aussi faire attention, lorsqu'ils rentrent chez eux, à ce que leurs parents voient en eux la personnalité qui convient à un ben yéchiva. Il faut absolument éviter toute impression de légèreté, et veiller à ce que la forme humaine ne soit modifiée en aucune façon ! En toute situation et à tout moment, il faut garder la forme d'un homme digne de ce nom !

Il n'est pas non plus souhaitable de pleurer aujourd'hui sur la destruction du Temple, et de chanter et se réjouir demain. Pendant la période de « bein hazemanim » aussi, il faut veiller à ne pas faire totalement abstraction de l'étude, mais fixer des moments pour étudier quelques heures par jour. Chacun doit avoir des moments fixés pour la prière et pour l'étude, afin de préserver en soi l'image de D., car elle est absente de la rue, et quand on se promène dans la rue on risque de subir des dommages spirituels.

Il faut se reposer en fonction de ses besoins, mais cela mis à part, il faut qu'il y ait des moments fixes pour l'étude et la prière. Autrefois, le mois d'Elloul suffisait avant Roch Hachana, alors qu'aujourd'hui on a besoin d'un « Elloul » en préparation au mois d'Elloul, parce que lorsqu'on rentre dans le mois d'Elloul avec les bottes et la boue des jours de « bein hazemanim », en s'imaginant que dès qu'arrive le mois d'Elloul et qu'on entend le chofar, on va se transformer, c'est une erreur. C'est pourquoi chacun doit préserver sa forme spirituelle pendant « bein hazemanim », avoir un cadre là où il se trouve, et savoir que de même qu'il doit prier tous les jours, il doit aussi avoir une étude fixée pour chaque jour.